



Séparation, Protéger mon enfant

Par **libellule_old**, le **15/06/2007** à **15:51**

bonjour,

je suis française et mon ex petit qui est actuellement en situation irrégulière attend la naissance de notre enfant qui aura lieu a la mi decembre dans le but unique de régularisé sa situation. Il a donc l'intension de reconnaitre l'enfant a la naissance et faire une demande aupres du juge pour faire un test de paternité. Sa seul motivation et d'avoir sa carte de résidence française.

J'aimerais s'avoir quel est la durer de la procédure d'un test de paternité entre la demande auprès du juge et la réponse final. Pour se qui est de faire un test de paternité je ne m'y oppose absolument pas car ses lui le père et je ne comprend d'ailleurs pas sa démarche.

Es ce que je vais devoir moi aussi régler les frais de sa démarche.

Et surtout comment puis je proteger mon enfant d'un père qui ne s'interresse qu'au papier.

J'ai peur de se qui m'attend.

Merci de votre réponse je suis désespérer.